

Décoration

RÉF | 1746

OBJECTIF ET CONTENU

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit <i>(plusieurs types d'attestation sont délivrés)</i>

Type de formation

[Enseignement secondaire artistique à horaire réduit](#)

ORGANISATION

Durée

Les renseignements ci-dessous ne concernent que les élèves adultes : Arts visuels: de 3 à 7 années. Si aucune formation préalable : une année de formation pluridisciplinaire (B).
Suivant l'école : s

Début

Septembre

Coût

Environ 145 € - Coût réduit : Environ 60 € ou gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir au moins 16 ans. Pour les adultes : bases artistiques ou une année préparatoire d'ateliers pluridisciplinaires (voir explications dans l'infobulle de la filière de cet organisme)

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Organisme

École des arts d'Ixelles
Rue Sans Souci 128a
1050 Ixelles
Tél: 02 515 78 50
<http://www.ecoledesarts.be/>

